



Complexe des étangs du Bazois

Directive Habitats, Faune, Flore

Numéro européen : FR2600994

Numéro régional : 39

Département : Nièvre

Arrondissement : Clamecy

Communes : Bazolles, La

Collancelle, Vitry-Laché

Surface : 398 hectares



Le site Natura 2000 « Complexe d'étangs du Bazois » est composé de trois entités comprenant chacune un ou plusieurs étangs. Ces derniers, caractérisés par des groupements végétaux aquatiques et semi-aquatiques variés et des ceintures végétales bien développées, accueillent une flore et une faune de grand intérêt.

Le patrimoine naturel d'intérêt européen



Les étangs et les milieux aquatiques afférents : D'origine artificielle, ils participent à la biodiversité en permettant l'installation de formations végétales d'intérêt européen, de la pleine eau (végétation aquatique flottante) aux zones d'atterrissement à exondation plus ou moins marquée.

Caractérisés par des eaux calmes et ensoleillées et des ceintures végétales denses, les étangs offrent des habitats naturels variés, favorables à de nombreuses espèces animales, dont des insectes, des reptiles et des amphibiens. Parmi ces derniers, citons le Sonneur à ventre jaune et le Triton crêté, deux espèces protégées réglementairement.



Les forêts : De superficie importante ou formant simplement des linéaires sur les rives des étangs et des cours d'eau, les espaces forestiers aux faciès diversifiés accueillent un important cortège faunistique, dont 6 espèces de chauves-souris reconnues d'intérêt européen. Certaines n'utilisent les boisements que pour s'y nourrir (Grand-murin, Grand Rhinolophe, Petit rhinolophe, ...) tandis que d'autres les exploitent tout au long de leur cycle de vie. C'est le cas de la Barbastelle d'Europe qui gîte dans les arbres, dans des

fentes, derrière des écorces décollées ou dans des cavités dues à la décomposition du bois.



Les cours d'eau : Le Canal du Nivernais communicant avec les étangs de Baye et de Vaux, ses bordures végétalisées et les ruisseaux des abords immédiats constituent des zones d'alimentation et de dispersion pour les chauves-souris.



Les cavités : Les tunnels ou voûtes de La Collancelle présents sur le Canal du Nivernais sont des lieux propices à l'hibernation de nombreuses espèces de chauves-souris. Abrutant 20% de la population de Barbastelle d'Europe hivernant en Bourgogne, ils représentent des habitats d'intérêt régional majeur pour la préservation de l'espèce.

Les enjeux sur le site



A l'origine de la proposition du site au Réseau Natura 2000, les étangs et leurs milieux afférents constituent un enjeu prioritaire. Soumis à un mode de gestion garant du niveau hydrique, ils sont globalement dans un bon état de conservation. Toutefois, les aménagements pour les loisirs et la fréquentation humaine parfois importante peuvent parfois représenter une menace pour les habitats naturels et les espèces associées (piétinement, dérangements d'espèces, ...).

⇒ Préserver l'ensemble des zones aquatiques. Poursuivre la gestion du niveau hydrique actuelle et prendre en compte la sensibilité des milieux et des espèces lors des aménagements et des pratiques sportives et de loisirs.



Au vue de leur superficie importante, les forêts et plus précisément leur degré de naturalité, apparaissent comme un enjeu majeur. Globalement, la gestion sylvicole actuelle permet le maintien des habitats naturels. Toutefois certaines activités forestières (débardage, coupe rase, plantation de résineux, ...) peuvent être défavorables aux milieux et aux espèces.

⇒ Adopter ou poursuivre une gestion forestière adaptée aux habitats naturels et aux espèces.



Les cours d'eau jouent un rôle important pour plusieurs espèces animales d'intérêt européen. Leur présence est donc considérée comme un enjeu. Si les pratiques sylvicoles majoritairement extensives et l'entretien adapté de la végétation du canal et de ses abords sont garants du maintien des habitats naturels et de leur qualité, une fréquentation humaine non maîtrisée et les activités de loisirs telles que la pêche peuvent représenter une menace pour les groupements végétaux des rives et les

espèces associées.

⇒ Poursuivre les pratiques de gestion et d'entretien actuelles et prendre en compte la sensibilité des milieux naturels et des espèces lors des pratiques sportives et de loisirs.



Le maintien des cavités et de la quiétude qui y règne est primordial. Or, les activités d'entretien du tunnel et la navigation sont susceptibles de provoquer des dérangements des chauves-souris pouvant leur être fatal en période d'hibernation.

⇒ Prendre en compte la sensibilité des chauves-souris lors des activités d'entretien et de loisirs.

Orientations de gestion

L'objectif principal assigné à ce site est d'assurer le maintien ou la restauration, d'une part, des communautés animales et végétales liées aux étangs (gestion conservatoire adaptée de la végétation de ceinture) et, d'autre part, des populations de chauves-souris (protection des gîtes et préservation des zones de chasse et de transit).

Exemples de mesures pouvant être proposées

Actions d'entretien et de restauration des habitats

L'entretien de la végétation herbacée de ceinture des étangs nécessite la mise en œuvre de techniques conservatoires telles que le faucardage mécanique léger pour éviter l'emboisement par les saules. En complément, il convient de rechercher le maintien des ourlets boisés feuillus sur le pourtour et notamment lorsqu'ils sont en continuité avec les ceintures aquatiques.

Gestion de la fréquentation

Une canalisation de la fréquentation au niveau des étangs peut être envisagée afin de rendre compatible les activités de loisirs et la préservation des habitats et des espèces.

Pour les tunnels du canal, les modalités de circulation de la navigation de plaisance ainsi que les activités du personnel d'entretien des voies navigables doivent être compatibles avec les exigences des chauves-souris. Les travaux de réfection des canaux et des tunnels sont notamment à réaliser en période d'absence des chauves-souris, c'est-à-dire hors période hivernale.

Différents dispositifs d'information des usagers peuvent être mis en œuvre : panneaux d'informations sur le site, animations, articles dans la presse...

Gestion forestière favorable

Les modes de gestion forestière productive des massifs forestiers (gestion en futaie régulière ou irrégulière, coupe à blanc ou non) ont une influence sur l'attractivité des sites utilisés par les chauves-souris ; ils ont jusqu'alors permis le maintien de populations intéressantes d'espèces d'intérêt européen. La prise en compte de ces populations dans les plans de gestion des forestiers publics et privés doit se poursuivre.

Il convient d'éviter les coupes forestières sur de grandes étendues et de maintenir des couloirs de continuité à base d'essences feuillues (allées, haies, talus et berges) et de favoriser la maturité ou le vieillissement de ces couloirs (arbres-gîtes). Les gestionnaires sont encouragés à préférer les feuillus, en raison de l'absence d'arbres-gîtes dans les peuplements de résineux.

Suivis scientifiques

Ce programme d'actions fera l'objet de suivis scientifiques et techniques afin de permettre, tous les six ans, une évaluation de l'état de conservation des populations d'espèces d'intérêt européen présentes sur la zone concernée et l'adaptation des mesures proposées.

Cohérence des politiques publiques

En premier lieu, il faudrait veiller à la cohérence des mesures précédentes et des projets d'aménagement forestiers, les aides à l'investissement forestier, les Plans Locaux d'Urbanisme, la politique d'aménagement et de gestion des tunnels et étangs. Les nouveaux documents d'aménagement et de gestion des forêts inclus dans le périmètre doivent notamment prendre en compte la conservation des milieux et les enjeux liés à la présence d'espèces d'intérêt européen.

Il est à noter que la préservation de ces espèces qui nécessitent une grande qualité de milieux (aquatiques en particulier) est convergente avec les actions menées pour la restauration de la qualité de l'eau et des paysages par les syndicats de rivières, pays, EPCI...

Le document d'objectifs de gestion

Pour l'application des directives «Oiseaux » et « Habitats, Faune-Flore » la France a mis en avant le choix concerté des moyens de gestion et s'est engagée à produire pour chaque site un document d'objectifs. Réalisé par un opérateur technique, désigné au sein d'un comité de pilotage présidé par un élu et qui rassemble les divers acteurs locaux, ce document dresse un état des lieux des habitats et espèces, définit les mesures de gestion nécessaires et estime leur coût. Une fois validé, le document d'objectifs est approuvé par le préfet.

Complexe des étangs du Bazois

Directive « Habitats-
Faune-Flore »

FICHE TECHNIQUE

N°SIC : FR2600994

Surface du site en Bourgogne : 398 ha

ZNIEFF concernées :

10090001 ETANG GOUFFIER
10090002 ETANGS DE VAUX ET DES USAGES, ETANG DE BAYE
10090003 ETANG NEUF

Communes concernées et superficie en ha :

BAZOLLES	105,4
LA COLLANCELLE	128,6
VITRY-LACHE	164,3

Espèces de l'annexe II de la directive 92/43/CEE :

Groupe	Nom français	Nom scientifique
AMPHIBIEN	Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>
AMPHIBIEN	Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>
MAMMIFERE	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>
MAMMIFERE	Vespertilion à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>
MAMMIFERE	Vespertilion de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>
MAMMIFERE	Grand murin	<i>Myotis myotis</i>
MAMMIFERE	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>
MAMMIFERE	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>

Habitats d'intérêt communautaire (annexe I de la directive 92/43/CEE) :

Code Corine, intitulé de l'habitat	Code N2000
22.12x22.44 Végétation aquatique à Charophytes occupant des eaux calmes, peu profondes carbonatées	3140
22.12x22.32 Végétation herbacée, rase, amphibie des zones d'atterrissement (bords d'étangs)	3130
22.13x22.42 Végétation aquatique à base de potamots occupant les eaux calmes plus ou moins profondes	3150
37.7 Ourlets humides à grandes herbes	6430
38.2 Prairies de fauche mésophiles	6510

(*)Code natura 2000 marqué d'une étoile : habitat d'intérêt communautaire prioritaire.

Autres espèces remarquables sur le site :

Groupe	Nom français	Nom scientifique	Statut de protection			
			H4	H5	N	B
AMPHIBIEN	Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	X		X	
AMPHIBIEN	Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	X		X	
AMPHIBIEN	Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>			X	
AMPHIBIEN	Triton ponctué	<i>Triturus vulgaris</i>			X	
REPTILE	Couleuvre verte et jaune	<i>Coluber viridiflavus</i>	X		X	
REPTILE	Couleuvre d'Esculape	<i>Elaphe longissima</i>	X		X	
REPTILE	Lézard agile	<i>Lacerta agilis</i>	X		X	
REPTILE	Lézard vert	<i>Lacerta viridis</i>	X		X	
REPTILE	Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>			X	
MAMMIFERE	Chat sauvage	<i>Felis silvestris</i>	X		X	
MAMMIFERE	Putois	<i>Mustela putorius</i>		X		
MAMMIFERE	Crossope aquatique	<i>Neomys fodiens</i>			X	
MAMMIFERE	Vespertilion de Daubenton	<i>Myotis daubentoni</i>	X		X	
MAMMIFERE	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	X		X	
MAMMIFERE	Vespertilion à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	X		X	
MAMMIFERE	Vespertilion de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	X		X	
MAMMIFERE	Oreillard indéterminé	<i>Plecotus sp.</i>	X		X	
OISEAU	Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>				X
OISEAU	Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>				X
OISEAU	Pipit des prés	<i>Anthus pratensis</i>				X
OISEAU	Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>				X
OISEAU	Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>				X
OISEAU	Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>				X
OISEAU	Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>				
OISEAU	Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>				X
OISEAU	Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>				
OISEAU	Traquet motteux (passage)	<i>Oenanthe oenanthe</i>				X
OISEAU	Mésange à moustaches (passage)	<i>Panurus biarmicus</i>				X
OISEAU	Rémiz penduline (passage)	<i>Remiz pendulinus</i>				X
FLORE	Lindernie couchée	<i>Lindernia procumbens</i>			X	
FLORE	Hottonie des marais	<i>Hottonia palustris</i>				X
FLORE	Elatine à six étamines	<i>Elatine hexandra</i>				X

H4, H5- Annexes 4 et 5 de la directive Habitats, N- Protection nationale, B- Protection régionale.